

Délibération n°230043

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI

Absents : Florence PORTRA (pouvoir donné Sophie ESCORISA GRIMAUD), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Stéphanie ALVERNHE), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Pascale KHAMNOUTHAY (pouvoir donné à Jean-Marc NADAL), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 19/09/2023 **Date d’Affichage** : le 19/09/2023

Date de mise en ligne de la délibération : le 27/09/2023

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 14	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS : RENOVATION DU QUARTZ

Monsieur Le Maire expose :

En 2022, nous avons rénové la salle municipale du Quartz.

Des subventions nous ont été accordées :

- DETR 2021 et 2022 à hauteur de 25% du total Hors Taxe des dépenses
- Conseil Départemental à hauteur de 30 % des dépenses

Une autre est encore en instruction : le Conseil Régional pour 30% des travaux en lien avec les économies d'énergie, soit environ 4% du montant total du projet.

Les subventions demandées et notifiées portent sur le montant prévisionnel du projet qui était de 554 558 € HT.

Finalement le montant total études et travaux du projet a été moindre : 521 817,93 € HT

Il y a donc lieu de ne pas prendre en compte les montants notifiés par les financeurs mais de les calculer au prorata du montant final du projet.

En prenant en compte toutes ces subventions (acquises et demandée), la part subventionnée du projet est de 59%. Sachant que la part de subventions d'un projet peut atteindre 80%, il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois d'un montant de 88 689 €, soit 17%.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

VU l'article L5216-5 VI du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2022_001 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois relative au dispositif de fonds de concours en faveur des communes 2022-205.

- **APPROUVE** le plan de financement suivant concernant le coût réel des études et travaux pour le projet de rénovation de la salle du Quartz :

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Pourcentage	Montant
Travaux	470 512.68 €	564 615.22 €	DETR 2021 et 2022 <u>acquise</u> (calculée au prorata du réel)	25%	130 454.48 €
Etudes	51 305.25 €	61 566.30 €	Conseil Départemental <u>acquise</u> (calculée au prorata du réel)	30%	156 545.38 €
			Conseil Régional <u>demandée</u> (30% des dépenses énergétiques soit environ 4% du total)	4%	20 872.72 €
			Fonds de concours	17%	88 689.00 €
			Autofinancement	24%	125 256.35 €
TOTAL	521 817.93 €	626 181.52 €	TOTAL		521 817.93 €

- **SOLLICITE** un fonds de concours de 88 689 € auprès de la Communauté d'Agglomération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux subventions.

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 25 septembre 2023*

**Le Maire,
Gérard POUJADE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**